



Affiché le 17-08-2023

Retiré le

ARRETE N° 153/T/2023

DÉPARTEMENT DU HAUT RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LB
Au cœur du Bassin Potassique

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM

- VU** les articles L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** l'article R 610-5 du Code Pénal,
- VU** l'arrêté n° 28/2018 du 14 février 2018 portant réglementation du Parc du Rabbargala,
- VU** l'organisation de la fête de Noël pour les enfants de Wittenheim, le dimanche 3 décembre 2023, au Parc du Rabbargala,

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité et d'organisation de cette fête, il est nécessaire de réglementer l'accès au Parc, le dimanche 3 décembre 2023,

ARRETE

ARTICLE 1 : Afin d'organiser la fête de Noël pour les enfants de Wittenheim, le Parc du Rabbargala sera uniquement ouvert **le dimanche 3 décembre 2023, de 13h30 à 16h30**. Seuls les enfants, accompagnés de leurs parents, inscrits en Mairie de Wittenheim et détenteurs de leur billet de réservation seront autorisés à entrer dans le Parc. L'accès se fera seulement par les entrées situées côté Nord -Est et Nord-Ouest du Parc.

ARTICLE 2 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Wittenheim et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Une copie du présent arrêté sera transmise à :

- Mme la Procureure de la République – 21 Ave Robert Schumann – 68100 MULHOUSE
- M. le Commandant de Police – 68270 WITTENHEIM
- M. le Médecin Chef du SAMU – CH E. MULLER – 20 Ave du Dr. Laennec – 68100 MULHOUSE
- M. le Chef du Centre d'Incendie et de Secours – 68270 WITTENHEIM

WITTENHEIM, le 11 août 2023



Pour le Maire
La 1^{ère} Adjointe au Maire


Ginette RENCK

